

Honoraires de transaction

| Prix de vente net vendeur | Pourcentage d'honoraires TTC |
|---------------------------|--------------------------------|
| < 100 000 € | 7 % avec un minimum de 4 000 € |
| 100 001 € - 300 000 € | 6 % |
| 300 001 € - 500 000 € | 5 % |
| > 500 001 € | 4,50% |

Avis de valeur : 200 € TTC

Pour tout avis de valeur émis dont nous prenons ensuite le mandat exclusif, cette somme viendra en diminution de nos honoraires en cas de vente par nos soins.

Honoraires de location (bail d'habitation, bail de droit commun, bail professionnel)

(conformément aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 et ses décrets d'application pour les baux d'habitation)

Honoraires d'entremise et de négociation

- à la charge du bailleur : 102 € TTC

Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction du bail

- à la charge du locataire : 8 € TTC / m²
- à la charge du bailleur : 8 € TTC / m²

Honoraires d'état des lieux

- à la charge du preneur : 3 € TTC / m²
- à la charge du bailleur : 3 € TTC / m²

Honoraires de location (garage, parking, box, cave)

Honoraires de location :

- à la charge du preneur : 100 € HT soit 120 € TTC
- à la charge du bailleur : 100 € HT soit 120 € TTC

Honoraires de gestion

- Forfait gérance : 7% HT soit 8,40% TTC des sommes encaissées
- Non compris dans le forfait et facturé à la vacation horaire : suivi des travaux autres que réparations incluses dans le forfait de gestion, gestion des sinistres, constitution de dossier contentieux locataire
- vacation horaire : 75 € HT soit 90 € TTC